

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX**

16 OCTOBRE 2007

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mardi le 16 octobre 2007. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance spéciale ouverte.

2007-10-17

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter l'item 5a : « Prolongement des infrastructures municipales de la rue Tremblay – Mandat à l'entrepreneur » et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Approbation des comptes à payer.
4. Entente de collaboration avec l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne.
5. Offre de service reçue de Dessau-Soprin et CIMA.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

2007-10-18

3. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Cajetan Guay, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants au montant de cinq cent quatre-vingt-dix neuf mille huit cents quatre-vingt-sept dollars et trente-deux cents (599 887.32\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2007-10-19

4. ENTENTE DE COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de collaboration comprenant une subvention annuelle avec l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne. Que Monsieur Bernard Maltais, maire, et Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale / secrétaire-trésorière, sont mandatés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ladite entente.

2007-10-20

5. CONTRAT CONJOINT AVEC DESSAU-SOPRIN ET CIMA.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre reçue de Dessau-Soprin et CIMA relatif à l'élaboration et le dépôt d'une proposition de laboratoire rural sur le « Lacs de villégiature au Québec » et ce, pour un montant de :

- Lettre d'intention deux mille deux cents dollars (2 200\$) plus les taxes - applicables,
- Proposition du projet onze milles huit cents dollars (11 800\$) plus les taxes applicables,

Soit un montant total de quatorze mille dollars (14 000\$) plus les taxes applicables.

2007-10-21

5a. PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE TREMBLAY – MANDAT À L'ENTREPRENEUR.

CONSIDÉRANT la résolution 2007-06-04 mandant l'entrepreneur Simon Thivierge & Fils inc. suite à l'ouverture des soumissions publiques le 4 juin 2007 et ce, dans le dossier de la *Mise aux normes des installations de production de l'eau potable*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend prolonger son réseau d'aqueduc et d'égouts sur une distance de 55 m sur la rue Tremblay et ce, tout en réalisant l'intersection avec une rue future;

CONSIDÉRANT que ces travaux seraient réalisés conjointement aux travaux d'eau potable présentant ainsi une économie pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le proposition de coût 82 400.00\$ a été négocié et qu'elle est considéré comme juste et raisonnable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait déjà obtenu l'autorisation du MDDEP pour lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LES Entreprises Simon Thivierge & Fils inc. soit mandaté pour réaliser ce prolongement et qu'il sera payé selon les modalités suivantes :

Partie A : en ajoutant les quantités pour les travaux similaires au bordereau de soumission (37 550.00 plus les taxes applicables),

Partie B : en préparant un avenant au contrat pour un montant de 44 850.00\$ plus les taxes applicables pour payer les travaux non similaires à la soumission d'origine.

2007-10-22

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance spéciale est levée à 19 h 45.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**